

## Programme ITEA 2

### Présentation

Parallèlement aux instruments développés par les institutions européennes, les Etats membres ont décidé dès 1985 de s'associer pour lancer un programme de soutien à la R&D. Ce programme appelé EUREKA a développé en son sein sept clusters thématiques qui se sont institutionnalisés et lancent chaque année des appels à propositions dans leur secteur respectif. ITEA 2 est l'un de ces clusters EUREKA. Il a pour vocation de stimuler et soutenir l'innovation et la R&D pré-compétitive qui contribuent à l'excellence des industries européennes dans les services et systèmes utilisateurs de logiciels (Software-intensive Systems and Services (SiSS)).

Note : Dans le cadre de la préparation de votre projet, il est primordial de **contacter votre point de contact régional au sein d'INNOVIRIS** (coordonnées au bas de cette fiche explicative).

### Type de projets

L'approche adoptée par les clusters EUREKA répond à une logique plutôt bottom-up et se concentre sur les entreprises et les industries.

Dans le cadre de ce programme a été élaborée une feuille de route. Ce document, qui guide l'action du cluster établit une vision ouverte et structurée des utilisations futures des TIC et des services basés sur les TIC. Par secteur d'application et par catégorie technologique, cette feuille de route anticipe les évolutions futures du secteur des services et systèmes logiciels et identifie les principaux obstacles à ces changements. Elle définit ainsi des objectifs globaux et effectue des recommandations quant à l'avenir des SiSS en Europe. Cette feuille de route doit également permettre aux entreprises de positionner leurs projets d'innovation et de R&D. Ainsi les projets développés doivent justifier d'une contribution aux objectifs identifiés dans ce document.

Sont invités à déposer des projets tous les consortiums impliquant au minimum deux partenaires de deux pays membres d'EUREKA ayant une idée de projet entrant dans le champ des services et systèmes utilisateurs de logiciels. Les projets doivent être pilotés par l'industrie, techniquement innovants et « business-oriented ». Les partenaires industriels doivent manifester d'une forte implication dans le projet et détenir la coordination de celui-ci (les projets peuvent impliquer des partenaires académiques, cependant ce sont les entreprises qui sont ici la cible principale). Les projets impliquent de 40 à 300 personnes-mois et durent en général trois ans.

### Evaluation et financement des projets

Les entreprises et organisations participant à des projets ITEA 2 ne reçoivent aucun financement de la part de cette organisation mais un label. Ils peuvent alors se tourner vers les agences de financement nationales ou régionales pour demander un support financier. A Bruxelles, ce financement s'effectue selon les règles et procédures habituelles d'Innoviris

La soumission et l'évaluation des projets se fait en deux phases. Les consortiums sont tout d'abord invités à remettre auprès du secrétariat d'ITEA 2 un avant-projet appelé Project Outline (PO, soit une version résumée et encore incomplète du projet final). Une première évaluation est alors réalisée et seuls les meilleurs projets sont invités à introduire une version complète et définitive du projet (Full Project Proposal ou FPP).

Afin d'optimiser les chances de financement des demandeurs, les projets sont soumis dès le stade du PO aux agences de financement nationales qui peuvent effectuer un premier contrôle d'éligibilité et formuler des recommandations.

Après l'introduction du FPP les projets sont évalués **scientifiquement et techniquement par des experts indépendants. Les meilleurs projets se voient alors attribuer un label EUREKA-ITEA 2.**

Sur base de ce label, les participants bruxellois sont invités à se tourner vers INNOVIRIS pour demander un financement. L'attribution de celui-ci se fera, après évaluation de la participation du demandeur dans le projet (analyse des activités du demandeur dans le projet), selon les règles et procédures régionales.

### Taux d'intervention maximum appliqués

	Grandes Entreprises	Moyennes Entreprises	Petites Entreprises	Instituts de recherche et universités
Recherche industrielle ou appliquée	65%	75%	80%	100%
Développement expérimental	40%	50%	60%	100%

### Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le programme ITEA 2. En outre chaque partenaire doit répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité imposés par son agence nationale de financement. Pour les partenaires bruxellois, les conditions de financement sont les suivantes.

#### Critères d'Innoviris :

Pour être éligible le demandeur doit :

- réaliser des activités de R&D dans le projet
- développer tout ou partie de ses activités sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- présenter un projet de R&D innovant et susceptible d'avoir un impact favorable sur l'économie, l'emploi et/ou le développement durable de la Région de Bruxelles-Capitale
- justifier l'effet incitatif de l'aide (celui-ci est présumé si la demande intervient avant le début du projet)
- démontrer sa capacité à financer sa quote-part dans le projet
- avoir rempli ses obligations dans le cadre d'aides antérieures octroyées par la Région.

Sont éligibles les entreprises, les universités et les organismes de recherche. Cependant **les universités et organismes de recherche ne sont éligibles que si, au sein du projet, ils collaborent avec une PME bruxelloise.** De plus, aucun des partenaires ne peut supporter à lui seul plus de 70% des coûts du projet.

Si le demandeur ne remplit pas ces critères, Innoviris ne sera pas à même de lui fournir un financement.

Le demandeur devra introduire une **demande de financement auprès d'Innoviris après la labellisation du projet par ITEA 2.** Cette demande se fera via l'appel à projet annuel d'Innoviris.

#### Critères de sélection utilisés par IEA 2 :

Le programme ITEA 2 est ouvert à toutes les organisations capables et désireuses de contribuer de manière significative aux objectifs techniques et stratégiques d'ITEA 2 dans la limite de la réglementation d'ITEA 2. Sont ainsi des critères applicables à tous les projets introduits :

- l'introduction du projet en anglais,
- l'implication d'au minimum 2 entités légales indépendantes situées dans deux pays membres d'EUREKA,
- l'établissement du participant leader dans un pays membre d'EUREKA ou dans un pays associé.

Les partenaires issus de pays non membres peuvent participer à un projet à la condition d'avoir obtenu l'accord de tous les participants

ITEA 2 se basant sur des financements nationaux, il n'a pas fixé de listes trop strictes de critères d'éligibilité et laisse aux Etats membres le soin d'indiquer les partenaires finançables. Dans cette optique, ITEA 2 travaille en coopération avec les autorités nationales afin d'éviter aux consortiums de se trouver, après labellisation, dans une situation de manque important de financement. Cependant il est à souligner que l'obtention d'un financement n'est en aucun cas un prérequis à la participation d'un partenaire dans un projet ni à la labellisation de ce dernier.

## Critère d'évaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour la labellisation des projets ITEA 2 sont entièrement disponibles sur le site d'ITEA 2. Voici cependant un résumé de ces derniers :

- **Pertinence vis à vis du programme ITEA 2**
- **Etat de l'art** (description de l'état de l'art technologique, complémentarité avec d'autres projets, analyse de marché et de la concurrence, opportunités identifiées...)
- **Innovation** (description des avancées vis-à-vis de l'état de l'art, identification de futurs produits ou services résultants du projet...)
- **Impact attendu** (description et crédibilité des résultats, objectifs et méthodes utilisés pour mesurer les retombées et résultats...)
- **Exploitation et dissémination** (description des perspectives ou plans d'exploitation et de dissémination : publications, standardisation..., explication, pour les entreprises non vendeuses d'outils logiciels, de leurs implication et de leurs attentes vis-à-vis des activités d'ingénierie logicielle ou d'ingénierie des systèmes développées dans le projet)
- **Consortium** (partenaires et valeur ajoutée de la coopération, qualité et complémentarité tout au long de la chaîne de valeur du projet, composition du consortium...)
- **Management du projet et programme de travail** (qualité du programme de travail, possibilité de mettre à jour la description de l'état de l'art tout au long du projet...)
- **Justification de l'effort et des moyens demandés**
- **Prise de contact avec les autorités nationales concernées** (et possibilité de soutien financier)

Après labellisation du projet les projets sont réévalués par les agences nationales de financement qui se concentreront plus particulièrement sur les tâches de ses demandeurs nationaux. Ainsi, pour Bruxelles seront évalués la qualité des tâches assumées par les partenaires bruxellois, leur capacité, aussi bien financière qu'humaine et technique, à les accomplir, le réalisme du plan de travail ou encore les retombées attendues pour l'entreprise et la région...

## Suivi des projets

Les projets sont suivis au sein des agences de financement et du secrétariat ITEA 2 de manière conjointe. Ainsi, si le secrétariat d'ITEA 2 évalue les progrès du projet, Innoviris suit également le déroulement scientifique et technique du projet en se concentrant plus particulièrement sur l'évolution des tâches des partenaires bruxellois. Ces derniers doivent donc périodiquement rapporter leurs avancées auprès d'Innoviris.

Par ailleurs, Innoviris assure le suivi financier du projet. Ainsi, les partenaires bruxellois doivent rapporter et justifier leurs dépenses auprès d'Innoviris qui assurera le financement du projet conformément au budget établi et à la convention signée avec les bénéficiaires.

## Contact et informations complémentaires

Si le programme ITEA 2 vous intéresse et que vous envisagez la préparation d'un projet, ou encore si vous avez des questions par rapport à ce programme, nous vous invitons fortement à contacter Mathilde Reumaux, point de contact ITEA 2 pour la Région de Bruxelles Capitale.

Mathilde Reumaux  
Conseiller affaires européennes  
[mreumaux@innoviris.irisnet.be](mailto:mreumaux@innoviris.irisnet.be)  
02 600 50 31

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons également à consulter le site internet d'ITEA 2 : <http://www.itea2.org/>